



Réponse à la lettre de Mesdames
Offergeld & Laurent
Reçue le 24/09/2015

Votre contact
Laurent Ledoux
Président du Comité de Direction
Tél. : 02/277.33.94
Gsm : 0478/62.14.20
e-mail : laurent.ledoux@mobilitt.fgov.be
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles

Bruxelles, le 28 septembre 2015

Madame le Chef de cabinet,
Madame le Chef de cabinet-adjoint,

Concerne : V.Réf. : JG/FD/2015

J'ai pris connaissance, ce jeudi 24 septembre, de votre lettre non datée parvenue au SPF Mobilité & Transports.

En bref, vous évoquez « *une certaine forme de résistance quant à l'exécution des missions* » qui me sont confiées.

Vous jugez que je serais coupable d'un « *manque de coopération dans l'avancement des dossiers* » et vous soulignez que vous ne pouvez « *accepter (mes) considérations quant au manque de connaissances techniques de (votre) cabinet alors qu'un ancien contrôleur de Belgocontrol et un pilote assistant à ces réunions* ».

Ce n'est pas la première fois que, de manière de plus en plus désagréable, le cabinet ou la Ministre discrédite le travail de l'administration de la DGTA et le mien, tant en public que lors de réunions, et nous accuse de différents maux.

Ainsi, dans le dossier du survol de Bruxelles, j'ai été accusé par la Ministre, par voie de presse, de ne pas être impartial, sous prétexte que je réside à Bruxelles, et que j'ai été « *survolé* » à l'occasion du "Plan Wathelet".

Monsieur Pierre Sohier, fonctionnaire responsable du Service environnement de la DGTA, subit les mêmes critiques.

Aucun élément tangible n'a pourtant été apporté pour soutenir de telles accusations, lesquelles sont totalement infondées.

Elles sont inexactes, tout comme est purement malveillant le reproche que la Ministre m'a fait le 16/07/15, à l'occasion de mon évaluation, de recevoir les associations de riverains, qu'elles soient de Bruxelles, du Noord- ou de l'Oostrand, qui demandent des explications quant aux routes aériennes ou veulent présenter leur piste de solutions pour définir un plan durable.

Dans le dossier de l'accès aux tracés radars et données de Belgocontrol qui fait l'objet de votre lettre, permettez-moi de rappeler brièvement les faits :

- L'une des missions de la DGTA est de veiller au respect des procédures aériennes, tel que prévu par la loi de 1937. En particulier, c'est le Service environnement de la DGTA (A-ENV), opérationnel depuis 2014, qui doit concrètement assurer cette mission.
- Les demandes d'accès en temps réel aux données de Belgocontrol par la DGTA (A-ENV) sont donc légitimes, disposent d'une base légale et ne sont pas des éléments de négociation.
- Depuis presque un an, les demandes répétées, verbales et écrites, de notre administration aux fins d'avoir accès à ces données de Belgocontrol pour pouvoir remplir sa mission légale, n'ont pu aboutir (voir entre autres la lettre récapitulative qui a été envoyée à Madame Offergeld le 22/05/15 et qui détaille nos différentes demandes formulées à Belgocontrol depuis le 14 novembre 2014, toutes restées à ce jour sans réponse).
- Constatant la situation de blocage causée par Belgocontrol, l'administration a donc formellement envoyé le 30/06/15 à Mr. Decuyper un projet spécifique de convention d'accès aux données entre A-ENV et Belgocontrol, lui aussi resté sans suite à ce jour (c'est sans doute ce projet de convention que vous dénommez SLA dans votre courrier).
- Le 10/09/15, Mr. Robert, conseiller de Mr. Decuyper à Belgocontrol, nous a remis en votre présence un exemple de rapport que Belgocontrol voulait nous remettre pour répondre à nos demandes. Par le courrier que nous vous avons fait parvenir le 11/09/15 nous vous avons confirmé nos propos de la veille, à savoir qu'un tel rapport était d'une parfaite inutilité, qu'il était contraire à l'esprit des lois, et que Belgocontrol ne pouvait pas ne pas le savoir.
- Concernant notre projet de convention, Mr. Decuyper nous a enfin informé ce jeudi 24/09/15, à la suite de nombreux rappels restés jusqu'ici sans réponses, qu'il enverra à l'administration son propre projet de convention le 30/09/15, soit 3 mois après avoir reçu notre première proposition et sans aucune concertation avec nos experts.
- Dès réception de ce nouveau projet, l'administration de la DGTA examinera bien entendu celui-ci avec toute la diligence requise. Sans préjuger du contenu du projet de convention que Mr. Decuyper enverra le 30/09/15, l'administration précise toutefois qu'elle ne pourra soutenir ce nouveau projet de convention que s'il permet au Service environnement d'assumer pleinement et effectivement sa mission légale de contrôle des procédures aériennes. Plus spécifiquement, celle-ci implique l'accès en temps réel aux données de Belgocontrol (ADIDS-c, données précises de vent, etc.), ainsi qu'à diverses données et justifications techniques (copie du plan de vol, dérogations au PRS, etc...) telles que précisées dans nos diverses demandes formulées à Belgocontrol depuis novembre 2014 et dont le cabinet a été informé.

Au vu des éléments ci-dessus, je ne peux donc que réfuter fermement les accusations diverses que la Ministre et son cabinet formulent tant à mon encontre qu'à l'encontre de l'administration de la DGTA. En effet, le Service environnement de la DGTA est, depuis sa création, délibérément mis par Belgocontrol dans l'impossibilité matérielle de remplir sa mission légale de contrôle du respect des procédures aériennes, faute de pouvoir disposer d'un accès aux données utiles à cette fin. Ceci justifie nos rappels répétés tant à Mr. Decuyper qu'au cabinet.

Les accusations diverses, telles qu'un prétendu manque de coopération de moi-même ou de l'administration de la DGTA, sont donc inexactes et non-fondées. Tout comme les reproches récents faits par le cabinet au Service environnement (A-ENV) de ne pas contrôler le respect des procédures aériennes. Ces reproches sont particulièrement déplacés dès lors qu'on refuse à la DGTA les moyens d'exercer ses missions de contrôle.

Au contraire, l'administration de la DGTA et moi-même, comme le prouvent les nombreuses réunions de concertation, d'information, les nombreuses notes, emails et échanges téléphoniques, nous sommes tenus et nous tenons toujours à disposition des membres du cabinet pour éclairer, informer et conseiller ceux-ci, et exécuter les instructions de Madame la Ministre.

Dans le même esprit, nous répétons qu'il est entièrement faux de prétendre que l'administration ou moi-même, de quelque manière que ce soit, voudraient déterminer la politique en la matière, à la place de la Ministre, seule compétente à cet égard. Encore une fois, ni moi-même, ni aucun membre de l'administration n'avons la vocation à prendre la place de ceux qui sont seuls compétents pour décider. Notre seul souci est, loyalement, remplissant notre rôle de préparer des dossiers complets à soumettre à la Ministre qui prendra évidemment la décision qui lui paraît la plus conforme à l'intérêt général. ***Il est également de notre devoir de défendre, si nécessaire avec insistance, les prérogatives de contrôles de la DGTA qui lui sont conférées par la loi.***

Malgré tout ce qui précède et qui est abondamment documenté, le cabinet continue à privilégier une relation de confiance avec Belgocontrol et de méfiance à l'égard de l'administration. Bien plus, pour des motifs que nous ignorons, la Ministre et son cabinet adoptent, de manière de plus en plus systématique, à l'égard de l'administration de la DGTA, et même de l'ensemble du SPF Mobilité & Transports, une attitude de dénigrement d'autant plus déplorable que nous ne recevons aucun support pour nous permettre de remplir les missions que l'administration doit pouvoir remplir.

J'attacherai beaucoup de prix à ce que les choses soient, une fois pour toute, clairement mises au point et que les procès d'intention soient mis de côté.

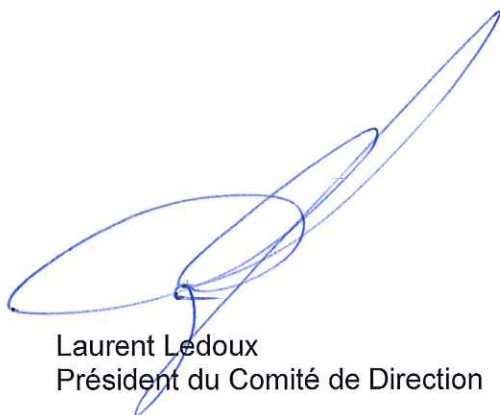
Il n'est cependant pas question que l'administration et moi-même continuions à accepter que les reproches les plus injustes soient faits à notre égard, reproches qui ne sont étayés par aucun élément concret, sans que nous ayons eu l'occasion de nous en expliquer concrètement.

J'ai été convoqué par la Ministre le vendredi 2 octobre.

Je lui exposerai notre point de vue, demanderai qu'une fois pour tout l'ensemble des reproches – étayés – qui devraient nous être faits, à l'administration et à moi-même, soient dressés pour que nous ayons la possibilité d'y répondre et de faire valoir notre point de vue en toute connaissance de cause.

J'adresse copie de la présente à notre conseil, Me Jean BOURTEMBOURG.

Veillez croire, Madame le Chef de cabinet, Madame le Chef de cabinet-adjoint, à l'assurance de mes sentiments très distingués.



Laurent Ledoux
Président du Comité de Direction

Cc : Jacqueline Galant, René Heins, Membres du Comité de Gestion de la DGTA, du Service Environnement de la DGTA, du Service Espace Aérien de la DGTA et du Service juridique de la DGTA.